

AMAF MEDOC
*Association pour le Maintien
de l'Activité Forestière en Médoc*

Le Temple le 18/11/2021

Lettre pour aider à participer à la concertation préalable du projet Champs Captants

Chers amies/amis forestiers, chers amies/amis citoyens des zones concernées, nous sommes sacrifiés dans ce projet champ captant des Landes du Médoc, les préoccupations de Bordeaux Métropole ne sont pas celles des forestiers, ni des citoyens des zones impactées, mais uniquement des habitants de la Métropole. Ce projet fait courir un très gros risque économique et environnemental sur notre territoire : forêt, biodiversité, zones humides, développement durable. Il faut vraiment se manifester pour montrer notre opposition. Dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet, nous avons la possibilité d'exprimer notre avis, de poser des questions, de faire des propositions. Il faut en profiter

Nous recommandons, pour qu'il y ait le plus d'impact possible de donner notre avis par écrit. Soit par internet, soit par envoi de documents numériques, par emails, soit dans un format papier dans les lieux mentionnés dans l'arrêté de concertation préalable ci-dessous.

Il y a la possibilité d'ouvrir un compte sur le site de Bordeaux Métropole, il faut déclarer une commune de résidence. Voir ci-après un récapitulatif des différentes possibilités pour donner son avis ou poser des questions.

Le déroulement de la concertation va s'articuler également selon l'arrêté de concertation ci-dessous

Pour vous aider à formuler des avis, nous avons préparé :

- une lettre type assez courte « pour les citoyens »
- une série d'idées et d'arguments « pour les forestiers » et « pour les citoyens » que vous pouvez utiliser pour compléter la lettre type ou faire vos propres documents si vous le souhaitez.

Il faut absolument que vous déposiez un avis écrit. C'est la quantité d'écrits de contestation qui pèsera dans la balance.

Il faut aussi absolument diffuser ce document autour de vous à vos familles, amis et proches. C'est très important, il faut les inviter à s'exprimer sur ce projet pour arriver à faire nombre.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet en cliquant sur le lien ci-après (ctrl+ clic) :

<https://amaf-medoc.fr>

Bien cordialement

Michel ROBERT

Président AMAF

Tél : 06 80 96 74 68

Par décisions n°2021/15/Champ captant landes du Médoc/1 du 3 février 2021 et 2021/37/Champ captant landes du Médoc/2 du 3 mars 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garantes de la concertation préalable sur le projet Mesdames Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Les moyens d'information et de participation du public sont les suivantes :

- **Mardi 9 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #1** – Le projet et ses impacts à la salle des fêtes de Lacanau, 21 avenue Albert François 33680 Lacanau
- **Mercredi 17 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #2** – Le projet et les options techniques à l'étude, sur le campus de l'ENSEGID- Matmeca, 1 avenue du Dr Albert Schweitzer 33400 Talence
- **Judi 25 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #3** – Le projet et les principes de partage de la ressource en eau à l'espace culturel de Créon, 3 rue Montesquieu 33670 Créon
- **Judi 2 décembre à 10h : Audiences publiques** - l'expression de point de vue argumentés de chacun auprès du maître d'ouvrage. Un premier temps est prévu de 10h à 12h à la salle des fêtes de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos, un second temps est prévu de 15h à 17h dans la salle des Commissions Réunies de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux
- **Un débat d'experts** télévisé éclairera les points de consensus et dissensus autour du projet. Les modalités de visionnage seront précisées sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>
- **Le site internet** <http://bxmet.ro/champcaptant> recense l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du projet de champ captant. Il met notamment à disposition le dossier de la concertation, ainsi qu'un registre en ligne permettant au public de faire part de ses remarques en les publiant.
- **Sur support papier** : le public pourra également prendre connaissance du dossier de la concertation en version papier et formuler ses observations et propositions sur un registre papier en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - A Bordeaux Métropole :
 - o à l'accueil de l'immeuble Laure Gatet – 39-41 Cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux,
 - o au pôle territorial Ouest, 10/12 avenue des satellites 33185 Le Haillan
 - Dans les mairies des 3 communes médocaines d'implantation du projet ;
 - Mairie de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos
 - Mairie du Temple, 18 route du Porge 33680 Le Temple
 - Mairie de Salaunes, 1 place de l'Eglise 33160 Salaunes
 - A l'accueil des 8 services d'eau autres que Bordeaux Métropole destinataires directs de l'eau du champ captant des landes du Médoc ;
 - o SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon Blanc, 14 avenue du Général de Gaulle 33530 Bassens,
 - o SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, 1 allée Loubière 33370 Bonnetan,
 - o SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, route de Saint-Caprais de Bordeaux 33880 Cambes,
 - o SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, 11 cours du Méréchal de Lattre de Tassigny 33850 Léognan,
 - o SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, 4 avenue de la Gare 33650 Saint-Médard d'Eyrans
 - o Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac
 - o Mairie de la commune de Saucats, 4 rue Louis Roger Giraudeau 33650 Saucats
 - o SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire), 12 avenue des Arts 33600 Pessac.
- **Par courrier et voie postale** : le public pourra adresser ses observations et propositions écrites avant clôture de la concertation le 08 décembre 2021 à 17h00, soit :
 - Par courrier (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
 - Par courriel aux garantes de la concertation à l'adresse suivante : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr
 - Par voie postale, à l'attention, Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, les garantes rendront leur bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage prendra sa décision sur la suite du projet. Il pourra être pris connaissance de ces à Bordeaux Métropole et sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>.

Documents servant de référence aux différents arguments :

- Compte rendu de la 1ere Assemblée Générale de l'AMAF -Médoc du 4 septembre 2021
- Lettre de Mr le député SIMIAN à Mme Pompili Ministre de la Transition Ecologique (mai 2021)
- Lettre de Mme la sénatrice LASSARADE à Mme Pompili : Ministre de la Transition Ecologique (septembre 2021)

- Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt par Jean PERAGALLO(septembre 2021)
- Analyse critique du calage du Modèle Phoneme par Michel ROBERT (octobre 2021)

Maurice Turcq 6 rue Maryse Bastié 33160 St Médard-en-Jalles

« J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par **AMAF MEDOC**

*Association pour le Maintien
de l'Activité Forestière en Médoc*

Le Temple le 18/11/2021

Lettre pour aider à participer à la concertation préalable du projet Champs Captants

Chers amies/amis forestiers, chers amies/amis citoyens des zones concernées, nous sommes sacrifiés dans ce projet champ captant des Landes du Médoc, les préoccupations de Bordeaux Métropole ne sont pas celles des forestiers, ni des citoyens des zones impactées, mais uniquement des habitants de la Métropole. Ce projet fait courir un très gros risque économique et environnemental sur notre territoire : forêt, biodiversité, zones humides, développement durable. Il faut vraiment se manifester pour montrer notre opposition. Dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet, nous avons la possibilité d'exprimer notre avis, de poser des questions, de faire des propositions. Il faut en profiter

Nous recommandons, pour qu'il y ait le plus d'impact possible de donner notre avis par écrit. Soit par internet, soit par envoi de documents numériques, par emails, soit dans un format papier dans les lieux mentionnés dans l'arrêté de concertation préalable ci-dessous.

Il y a la possibilité d'ouvrir un compte sur le site de Bordeaux Métropole, il faut déclarer une commune de résidence. Voir ci-après un récapitulatif des différentes possibilités pour donner son avis ou poser des questions.

Le déroulement de la concertation va s'articuler également selon l'arrêté de concertation ci-dessous

Pour vous aider à formuler des avis, nous avons préparé :

- une lettre type assez courte « pour les citoyens »
- une série d'idées et d'arguments « pour les forestiers » et « pour les citoyens » que vous pouvez utiliser pour compléter la lettre type ou faire votre propre documents si vous le souhaitez.

Il faut absolument que vous déposiez un avis écrit. C'est la quantité d'écrits de contestation qui pèsera dans la balance.

Il faut aussi absolument diffuser ce document autour de vous à vos familles, amis et proches. C'est très important, il faut les inviter à s'exprimer sur ce projet pour arriver à faire nombre.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet en cliquant sur le lien ci-après (ctrl+ clic) :

<https://amaf-medoc.fr>

Bien cordialement

Michel ROBERT

Président AMAF

Tél : 06 80 96 74 68

Par décisions n°2021/15/Champ captant landes du Médoc/1 du 3 février 2021 et 2021/37/Champ captant landes du Médoc/2 du 3 mars 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garantes de la concertation préalable sur le projet Mesdames Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Les moyens d'information et de participation du public sont les suivantes :

- **Mardi 9 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #1** – Le projet et ses impacts à la salle des fêtes de Lacanau, 21 avenue Albert François 33680 Lacanau
- **Mercredi 17 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #2** – Le projet et les options techniques à l'étude, sur le campus de l'ENSEGID- Matmecca, 1 avenue du Dr Albert Schweitzer 33400 Talence
- **Judi 25 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #3** – Le projet et les principes de partage de la ressource en eau à l'espace culturel de Créon, 3 rue Montesquieu 33670 Créon
- **Judi 2 décembre à 10h : Audiences publiques** - l'expression de point de vue argumentés de chacun auprès du maître d'ouvrage. Un premier temps est prévu de 10h à 12h à la salle des fêtes de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos, un second temps est prévu de 15h à 17h dans la salle des Commissions Réunies de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux
- **Un débat d'experts** télévisé éclairera les points de consensus et dissensus autour du projet. Les modalités de visionnage seront précisées sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>
- **Le site internet** <http://bxmet.ro/champcaptant> recense l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du projet de champ captant. Il met notamment à disposition le dossier de la concertation, ainsi qu'un registre en ligne permettant au public de faire part de ses remarques en les publiant.
- **Sur support papier** : le public pourra également prendre connaissance du dossier de la concertation en version papier et formuler ses observations et propositions sur un registre papier en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - A Bordeaux Métropole :
 - o à l'accueil de l'immeuble Laure Gatet – 39-41 Cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux,
 - o au pôle territorial Ouest, 10/12 avenue des satellites 33185 Le Haillan
 - Dans les mairies des 3 communes médocaines d'implantation du projet ;
 - Mairie de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos
 - Mairie du Temple, 18 route du Porge 33680 Le Temple
 - Mairie de Salaunes, 1 place de l'Eglise 33160 Salaunes
 - A l'accueil des 8 services d'eau autres que Bordeaux Métropole destinataires directs de l'eau du champ captant des landes du Médoc ;
 - o SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon Blanc, 14 avenue du Général de Gaulle 33530 Bassens,
 - o SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, 1 allée Loubière 33370 Bonnetan,
 - o SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, route de Saint-Caprais de Bordeaux 33880 Cambes,
 - o SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, 11 cours du Méréchal de Lattre de Tassigny 33850 Léognan,
 - o SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, 4 avenue de la Gare 33650 Saint-Médard d'Eyrans
 - o Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac
 - o Mairie de la commune de Saucats, 4 rue Louis Roger Giraudeau 33650 Saucats
 - o SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire), 12 avenue des Arts 33600 Pessac.
- **Par courrier et voie postale** : le public pourra adresser ses observations et propositions écrites avant clôture de la concertation le 08 décembre 2021 à 17h00, soit :
 - Par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
 - Par courriel aux garantes de la concertation à l'adresse suivante : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr
 - Par voie postale, à l'attention, Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, les garantes rendront leur bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage prendra sa décision sur la suite du projet. Il pourra être pris connaissance de ces à Bordeaux Métropole et sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>.

Documents servant de référence aux différents arguments :

- Compte rendu de la 1ere Assemblée Générale de l'AMAF -Médoc du 4 septembre 2021
- Lettre de Mr le député SIMIAN à Mme Pompili Ministre de la Transition Ecologique (mai 2021)
- Lettre de Mme la sénatrice LASSARADE à Mme Pompili : Ministre de la Transition Ecologique (septembre 2021)
- Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt par Jean PERAGALLO(septembre 2021)
- Analyse critique du calage du Modèle Phoneme par Michel ROBERT (octobre 2021)

Maurice Turcq 6 rue Maryse Bastié 33160 St Médard-en-Jalles

« J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc. »

an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc. »